

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 41

Défense.

EXPOSE D'ENSEMBLE. — DEPENSES EN CAPITAL

Rapporteur spécial : M. Jean FRANCOU.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perreln, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Christian Poncelot, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 56), 1979 (tome I) et in-8° 359.

Sénat : 97 (1980-1981).

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	3
PREMIERE PARTIE. — Exposé d'ensemble sur le budget de la Défense pour 1981	6
CHAPITRE PREMIER. — La place du budget de la Défense aux plans national et international	6
CHAPITRE II. — Analyse du budget pour 1981 par rapport à celui de l'exercice 1980	9
CHAPITRE III. — Analyse du budget pour 1981 par rapport aux objectifs de la loi de programmation	14
DEUXIEME PARTIE. — Les dépenses en capital	19
CHAPITRE PREMIER. — Généralités	19
CHAPITRE II. — Section commune	26
CHAPITRE III. — Section Air	36
CHAPITRE IV. — Section Forces terrestres	41
CHAPITRE V. — Section Marine	47
CHAPITRE VI. — Section Gendarmerie	52
Conclusion	55
Dispositions spéciales. — Art. 16. — Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires	57
ANNEXE N° 1. — Répartition et évolution des crédits de la Section commune	59
ANNEXE N° 2. — Répartition et évolution des crédits de la Section Air	61
ANNEXE N° 3. — Répartition et évolution des crédits de la Section Forces terrestres	62
ANNEXE N° 4. — Répartition et évolution des crédits de la Section Marine .	63
ANNEXE N° 5. — Répartition et évolution des crédits de la Section Gendarmerie	64

PREAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Dans un monde soumis à des tensions économiques, idéologiques, ethniques ou même religieuses difficilement contrôlables, et parfois d'autant plus inquiétantes qu'elles paraissent utilisées de l'extérieur dans des buts très précis, la nécessité d'une vigilance accrue ne fait guère de doute.

Même si les optimistes, ou simplement les hommes de bonne volonté, suivent avec attention les négociations internationales tendant à limiter et réduire le potentiel de destruction dont disposent les nations, il est clair que les événements des dernières années, et plus encore ceux des douze derniers mois, ont ébranlé la confiance en la pérennité d'équilibres qui paraissaient naguère assurés pour longtemps.

De même que les épreuves renforcent la solidarité entre individus, il est frappant de constater que les difficultés et les menaces de l'actualité internationale ont contribué à recréer un large consensus sur l'utilité de l'effort de défense.

Votre rapporteur a pu le constater par lui-même au cours des multiples visites qu'il a rendues aux unités des trois armées : le moral des personnels de carrière, comme celui des appelés du contingent, s'est tout à fait rétabli à un niveau que les seules améliorations matérielles consenties depuis 1976 ne suffiraient pas à justifier.

*
* *

L'orientation étant clairement et fermement définie depuis plusieurs années, notamment dans la loi de programmation votée en 1976, il n'en est pas moins légitime de se demander si l'effort financier transcrit dans le projet de budget pour 1981 est à la fois suffisant et compatible avec les possibilités de notre économie.

Un tel jugement est très difficile à porter. D'aucuns pourraient trouver matière à critiquer les options prises, ou bien à réclamer toujours davantage, sans souci excessif de la cohérence de leurs contre-propositions.

Aussi s'efforcera-t-on, comme il est d'usage depuis plusieurs années, de trouver des termes de comparaison entre le projet soumis au Parlement et

- le budget de l'Etat ;
- le produit intérieur brut marchand ;
- les budgets de divers pays de l'Alliance atlantique ou autres.

*
* *

Il intéressera ensuite nos collègues de savoir si les engagements souscrits dans le cadre de la loi de programmation ont été respectés jusqu'ici et doivent l'être en 1981 selon les prévisions budgétaires.

Outre la référence au P. I. B. m. déjà signalée, ceci conduit à étudier l'importance du titre III par rapport au titre V.

A cet égard, qu'il soit permis de réfuter le jugement de valeur implicite résultant des appellations « dépenses ordinaires », c'est-à-dire nécessaires mais sans grande incidence sur la mission, et « dépenses en capital », présumées accroître directement le potentiel militaire de la Nation : une telle distinction paraît en réalité bien désuète, car la valeur opérationnelle des forces résulte au moins autant de leur degré d'entraînement, directement dépendant des crédits de fonctionnement accordés, que des performances réalisées *in vitro* par les matériels dont elles disposent.

*
* *

L'analyse détaillée du titre III étant confié à un rapporteur spécial, c'est le titre V qui retiendra ensuite notre examen.

Une première approche en sera faite au niveau des sections, avec le souci de mettre en relief :

- d'une part, l'importance relative attribuée aux armements nucléaires, inscrits en grande partie dans la Section commune, par rapport aux armements conventionnels ;
- d'autre part, les positions respectives des trois armées, chacune par rapport aux autres.

Cette analyse par section donnera l'occasion d'explicitier largement la nature des dépenses projetées sous les divers chapitres budgétaires.

*
* *

Comme il est naturel, la meilleure connaissance ainsi acquise de l'état de nos armes et de nos projets dégagera, à côté de nombreux points de satisfaction, certaines zones d'ombre où des difficultés techniques et parfois financières n'ont pas permis jusqu'ici d'atteindre les objectifs inclus dans la loi de programmation ou extérieurs à cette loi.

Ceci ne doit pas nous surprendre : des exemples précis montrent que des pays apparemment plus avancés que le nôtre connaissent également, dans la réalisation de certains programmes, des échecs parfois prolongés.

Sans formuler, par conséquent, de critiques excessives lorsque nos officiers et nos ingénieurs se heurtent à des obstacles techniques ou financiers imprévus, il convient d'en faire lucidement l'inventaire, afin de mesurer de façon exacte aussi bien le chemin parcouru que l'effort encore nécessaire.

*
* *

On s'efforcera, en conclusion, de dégager la « philosophie » du projet de budget actuel et d'en tirer la leçon pour la préparation des prochaines lois de finances.

PREMIERE PARTIE

EXPOSE D'ENSEMBLE SUR LE BUDGET DE LA DEFENSE POUR 1981

CHAPITRE PREMIER

La place du budget de la Défense aux plans national et international.

Le total des crédits de paiement figurant au projet de budget de la Défense pour 1981 est de 123 210 millions de francs, représentant 20,15 % du budget général.

Mais afin de permettre une comparaison, comme on l'avait fait lors de l'examen des budgets des années précédentes, il convient de corriger ces chiffres de certaines sommes qui sont venues, au fil des ans, s'ajouter au budget de la Défense dans sa présentation formelle, sans modifier les attributions ni augmenter les moyens réels de ce département ministériel.

Afin de ramener le budget pour 1981 à sa « structure de programmation », il convient de déduire :

	(En millions de francs.)
La participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers	1 815,6
La participation aux charges des pensions civiles et militaires	16 911,4
(Le budget, après déduction de ces deux postes, est fréquemment appelé « budget hors pen- sions ».)	
Le remboursement au budget des Postes et Télécom- munications des dépenses du service général du C. N. E. T.....	40
Soit au total	18 767

C'est, en définitive, un total de 104 443 millions de francs qui sera retenu comme montant du projet de budget de la Défense pour 1981 en crédits de paiement.

Sur cette base, la part du budget de la Défense dans le budget général s'établit à 17,08 %. L'évolution depuis 1933 a été la suivante :

1933 : 23,50 % ;	1968 : 20,06 % ;
1938 : 35,70 % (plan de réarmement) ;	1969 : 17,87 % ;
1952 : 23,20 % ;	1972 : 17,64 % ;
1958 : 27,04 % (Algérie) ;	1975 : 16,89 % ;
1959 : 28,18 % (Algérie) ;	1976 : 17,06 % ;
1962 : 24,68 % (Algérie) ;	1977 : 17,43 % ;
1965 : 22,53 % ;	1978 : 16,94 % ;
1966 : 21,81 % ;	1979 : 16,80 % ;
1967 : 20,69 % ;	1980 : 16,88 % .

Le budget de la Défense se place ainsi, cette année encore, au premier rang des différents départements ministériels : à titre de comparaison, le budget de l'Education se monte, pensions comprises, à 101,6 milliards de francs, celui des Transports à 33,8 milliards de francs.

Si l'on s'attache aux autorisations de programme, celles-ci atteignent 64,4 milliards de francs, également au premier rang par rapport aux budgets des autres Ministères.

Afin de mesurer de façon plus exacte l'effort consenti par la Nation en faveur de sa Défense, il a été décidé de faire référence au produit national brut, puis au produit intérieur brut marchand. On rappelle que la différence entre ces deux entités tient essentiellement à la consommation des administrations.

L'évolution par rapport à ce dernier indicateur se présente comme suit :

Pourcentage budget de la Défense/produit intérieur brut marchand.

ANNEES	BUDGET initial.	BUDGET définitif.	ANNEES	BUDGET initial.	BUDGET définitif.
	(En pourcentage.)			(En pourcentage.)	
1960.....	6,20	6,34	1971.....	3,71	3,76
1961.....	5,80	6,00	1972.....	3,56	3,62
1962.....	5,35	5,52	1973.....	3,50	3,54
1963.....	5,13	5,39	1974.....	3,37	3,48
1964.....	4,93	4,91	1975.....	3,42	3,61
1965.....	4,80	4,81	1976.....	3,41	3,56
1966.....	4,69	4,69	1977.....	3,56	3,57
1967.....	4,64	4,68	1978.....	3,64	3,67
1968.....	4,57	4,66	1979.....	3,67	3,66
1969.....	4,22	4,17	1980.....	3,76	»
1970.....	3,89	3,94	1981.....	3,85	»

On constate, sur ce tableau, la dégradation constante de la part du budget de la Défense jusqu'en 1977. A cet égard, la fin de la guerre d'Algérie n'a pas marqué un seuil brutal, mais plutôt le début d'une régression progressive.

A partir de 1977, sous l'influence décisive de la loi de programmation, la tendance s'inverse avec une augmentation très lente mais continue.

Par rapport à la situation des pays étrangers, et tout en soulignant que les données dont on dispose n'ont pas toutes la même valeur statistique, on peut donner les quelques indications suivantes :

En pourcentage du produit intérieur brut total (1979) :

- France : 3,9 % ;
- R. F. A. : 3,3 % ;
- Grande-Bretagne : 4,8 % ;
- U. S. A. : 5,2 % ;
- U. R. S. S. : entre 11 et 14 % du P. N. B.

En ce qui concerne l'U. R. S. S., il est précisé que l'estimation comporte, outre le budget « officiel » de défense, d'importantes dépenses incluses sous d'autres rubriques, telles que : « investissements » et « consommation ».

L'écart est sensible entre les nations disposant de la puissance nucléaire et la R. F. A. On remarque que le pourcentage de la France se situe entre les deux groupes, plus près de la R. F. A. que des autres pays.

Toutefois, il faut souligner que, compte tenu des montants des P. N. B. des différents pays mentionnés ci-dessus, l'effort de la France, en valeur absolue, se situe pratiquement au niveau de la R. F. A. et largement au-dessus de la Grande-Bretagne.

CHAPITRE II

**Analyse du budget pour 1981
par rapport à celui de l'exercice 1980.**

1. — RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR TITRE

Le tableau suivant présente, pour le titre III d'une part, les titres V et VI d'autre part, l'évolution du budget pour 1981 par rapport à celui de l'exercice précédent :

	1980		1981		Pourcentage de la variation 1980-1981.
	Crédits (en milliards de francs).	Pourcentage.	Crédits (en milliards de francs).	Pourcentage.	
Dépenses ordinaires (titre III)	48,76	55,03	56,76	54,35	+ 16,4
Dépenses en capital (titres V et VI)	39,84	44,97	47,68	45,65	+ 19,7
	88,60	100	104,44	100	+ 17,9

La croissance des dépenses ordinaires est nettement plus élevée que celle des années précédentes (+ 11,4 % en 1979-1980). Elle est également supérieure à l'augmentation des dépenses de fonctionnement civiles (+ 14,9 %).

Mais l'augmentation des dépenses d'équipement est encore plus importante : + 19,7 % contre + 19,5 % en 1979-1980.

L'évolution des parts des titres III et V dans l'ensemble du budget s'explique partiellement par un transfert du titre III au titre V de crédits relatifs à l'entretien programmé de l'Armée de Terre (900 millions de francs), ainsi que le transfert du titre V au titre III de dépenses d'informatique (62 millions de francs pour l'Armée de Terre, 17,6 millions de francs pour la Gendarmerie). Ces deux dernières sommes se décomposent de la façon suivante :

— Armée de Terre : informatique 55,6 millions de francs et fonctionnement courant 6,4 millions de francs ;

— Gendarmerie : informatique 11,6 millions de francs et fonctionnement courant 6 millions de francs.

Dans la même structure qu'en 1980, l'accroissement du titre III est de 18,1 %, celui du titre V de 20,5 % en autorisations de programme et 17,4 % en crédits de paiement.

Sans doute ne faut-il pas tirer trop consciencieusement les conséquences de la répartition entre dépenses ordinaires et dépenses en capital, les règles de ventilation entre les deux catégories pouvant donner lieu à de multiples interprétations. Il convient donc de s'attacher aux ordres de grandeur, ainsi qu'aux tendances à long terme.

A cet égard, l'évolution constatée d'une baisse relative du titre III au sein du budget de la Défense marque un coup d'arrêt dans le projet de budget actuel : si l'on s'en rapporte aux crédits de paiement, la croissance du titre III est légèrement supérieure à celle du titre V.

Deux remarques s'imposent à ce sujet :

— sans anticiper sur les conclusions du rapporteur spécial pour les dépenses ordinaires, on peut signaler tout de suite que l'augmentation exceptionnelle du titre III s'explique, pour l'essentiel, par la hausse du coût des carburants ;

— pour les dépenses en capital, il faut remarquer que les autorisations de programme croissent à un rythme supérieur à celui des crédits de paiement : + 20,50 %. Or, comme on le montrera plus loin, ce sont les autorisations de programme qui constituent la limite véritable en ce qui concerne le titre V.

2. — RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR SECTION BUDGÉTAIRE

La répartition par section du projet de budget, en structure de programmation, se présente comme suit :

Dépenses totales.

SECTION BUDGÉTAIRE	1980		1981		VARIATION	
	Crédits (en millions de francs).	Pour- centage.	Crédits (en millions de francs).	Pour- centage.	En millions de francs.	En pour- centage.
Section commune	22 172	25	26 012	24,9	+ 3 840	+ 17,3
Section Air	18 544	20,9	22 188	21,2	+ 3 644	+ 19,6
Section Forces terrestres	24 378	27,5	28 359	27,2	+ 3 981	+ 16,3
Section Marine	15 214	17,2	18 383	17,6	+ 3 169	+ 20,8
Section Gendarmerie ...	8 293	9,4	9 501	9,1	+ 1 208	+ 14,6
Total	88 601	100	104 443	100	+ 15 842	+ 17,9

Titre III.

	1980	1981	VARIATION	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Section commune	9 858,6	12 236,8	+ 2 378,2	+ 24,1
Section Air	8 489,1	10 398,3	+ 1 909,2	+ 22,5
Section Forces terrestres.....	15 274,6	16 624,3	+ 1 349,7	+ 8,8
Section Marine	7 625,4	8 923	+ 1 297,6	+ 17
Section Gendarmerie	7 511,4	8 575,9	+ 1 064,5	+ 14,2
Total	48 759,1	56 758,3	+ 7 999,2	+ 16,4

Titres V et VI

Crédits de paiement.

	1980	1981	VARIATION	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Section commune	12 313,6	13 775	+ 1 461,4	+ 11,9
Section Air	10 055,2	11 790	+ 1 734,8	+ 17,2
Section Forces terrestres.....	9 103,8	11 735	+ 2 631,2	+ 28,9
Section Marine	7 589	9 460	+ 1 871	+ 24,6
Section Gendarmerie	781,2	925	+ 143,8	+ 18,4
Total	39 842,8	47 685	+ 7 842,2	+ 19,7

Autorisations de programme.

	1980	1981	VARIATION	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Section commune	13 262,7	15 840	+ 2 577,3	+ 19,4
Section Air	15 489,1	17 800	+ 2 310,9	+ 14,9
Section Forces terrestres.....	13 595,7	17 700	+ 4 104,3	+ 30,2
Section Marine	9 262,5	12 020	+ 2 757,5	+ 29,8
Section Gendarmerie	890	1 030	+ 140	+ 15,7
Total	52 500	64 390	+ 11 890	+ 22,6

Position relative du nucléaire et du classique.

Il résulte des tableaux précédents que la Section commune croît dans son ensemble de 17,3 % (1980 : 22 172 millions de francs ; 1981 : 26 012 millions de francs ; différence : + 17,3 %) entre les budgets initiaux pour 1980 et pour 1981.

L'ensemble des autres sections connaît l'évolution suivante :

Toutes sections hors Section commune :

Pour 1980	66 429 millions de francs.
Pour 1981	78 431 millions de francs.
Différence	+ 12 002 millions de francs, soit + 18,1 %.

L'effort en faveur du nucléaire occupant une part prépondérante dans la Section commune, on constate la poursuite, en 1981, de l'un des objectifs majeurs fixés par la loi de programmation : rétablir l'équilibre entre l'appareil nucléaire et les forces classiques, dangereusement rompu en 1974.

Si l'on considère de façon plus précise les crédits consacrés aux seules forces nucléaires, ceux-ci passent globalement de 16,9 à 19,8 milliards de francs, en progression d'environ 17 % inférieure par conséquent à l'accroissement de l'ensemble du budget (17,9 %).

Les deux composantes essentielles des forces nucléaires subissent un sort différent.

Les *forces nucléaires stratégiques* augmentent de 22,5 % en ce qui concerne le titre III, contre 12,16 % seulement pour le budget de l'exercice précédent. On reconnaît là, comme dans bien d'autres postes, l'incidence des hausses du prix des carburants, qui affecte essentiellement le coût de fonctionnement des forces aériennes stratégiques (+ 27,8 %) ; en revanche, l'évolution de la force océanique stratégique, qui avait intégré en 1980 les nouveaux équipages du cinquième S. N. L. E., ne fait augmenter les crédits que de 9,8 %.

Au titre V, l'accroissement est de 25,9 % en autorisations de programme et de 14,9 % en crédits de paiement. La progression est due essentiellement aux travaux relatifs au sixième S. N. L. E. (Section Marine) et aux forces aériennes stratégiques.

L'*armement nucléaire tactique* continue à recevoir une part très modeste des crédits nucléaires :

— le titre III ne progresse que de 7 % par rapport au budget pour 1980 ;

— le titre V connaît une croissance nettement plus forte : 30,9 % en autorisations de programme et 19,4 % en crédits de paiement.

On tirera plus loin les conclusions des chiffres ci-dessus, et en premier lieu dans le chapitre suivant relatif au respect des objectifs de la loi de programmation.

Position relative des trois Armées et de la Gendarmerie.

SECTION BUDGETAIRE	1980		1981	
	Crédits (en millions).	Pourcentage.	Crédits (en millions).	Pourcentage.
Section commune.....	22 172	25	26 012	24,9
Section Air.....	18 544	20,9	22 188	21,2
Section Forces terrestres.....	24 378	27,5	28 359	27,2
Section Marine.....	15 214	17,2	18 383	17,6
Section Gendarmerie.....	8 293	9,4	9 501	9,1
Total	88 601	100	104 443	100

L'évolution des crédits relatifs aux trois Armées et à la Gendarmerie se résume comme suit :

Toutes sections hors Section commune :

Pour 1980 66 429 millions de francs.

Pour 1981 78 431 millions de francs.

Différence + 12 002 millions de francs (+ 18,1 %).

Rappel de l'ensemble du budget :

Pour 1980 88 601 millions de francs.

Pour 1981 104 443 millions de francs.

Différence + 15 842 millions de francs (+ 17,9 %).

On constate globalement l'augmentation très supérieure à la moyenne accordée à l'Armée de l'Air et à la Marine alors que l'Armée de Terre et surtout la Gendarmerie croissent nettement moins vite.

Mais cette observation devra être profondément modifiée si l'on pousse plus loin l'analyse, en distinguant le titre III et le titre V : sommairement, on peut dès maintenant dire que l'accroissement de la Section Air est largement imputable à son titre III, alors que le titre V augmente moins vite que la moyenne.

La situation est plus ou moins inversée pour les deux autres Armées et la Gendarmerie, dont le titre V croît davantage que le titre III.

CHAPITRE III

Analyse du budget pour 1981 par rapport aux objectifs de la loi de programmation.

1. — EVOLUTION GLOBALE DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU BUDGET DE LA DÉFENSE

La loi du 19 juin 1976, relative à la programmation militaire pour les années 1977-1982, a déterminé un certain nombre d'objectifs qui apportent autant de contraintes aux budgets intéressés.

On rappelle que l'accroissement de l'effort décidé par la loi de programmation en faveur de la Défense avait d'abord été mesuré par référence au total du budget de l'Etat, l'objectif étant d'atteindre 20 % de ce budget en fin de période. Cette référence a été abandonnée en 1979 à la suite de l'augmentation massive des crédits destinés à la lutte contre le sous emploi ainsi que des charges de la dette publique. Le Gouvernement a alors proposé de rapporter le budget de la Défense au montant prévisionnel du produit intérieur brut marchand, estimé dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances.

Il fut alors convenu que le ratio ainsi défini s'accroîtrait annuellement de 0,09 %.

Le P. I. B. m. de l'année 1981, tel qu'il est estimé au sein du rapport économique et financier s'élevant à 2 712 648 millions de francs, le montant du budget devrait donc s'établir à :

$$\frac{2\,712\,648 \times 3,858}{100} = 104\,626,8 \text{ millions de francs.}$$

A 200 millions de francs près, et compte tenu des inévitables distorsions que crée l'utilisation des pourcentages, les engagements sont respectés.

Mais cette conclusion provisoire est profondément altérée si l'on tient compte, dans la comparaison des budgets pour 1980 et pour 1981, de l'incidence des provisions pour revalorisation des rémunérations, ainsi que le montre le tableau ci-après.

	BUDGET pour 1980.	BUDGET pour 1981.
	(En millions de francs.)	
Montant du budget initial total.....	88 601	104 443
Provisions pour revalorisation des rémunérations	— 568	— 1 423
Total du budget corrigé..	88 034	103 020
P. I. B. M.	2 350 818	2 712 648
budget défense		
Rapport $\frac{\text{budget défense}}{\text{P. I. B. M.}}$	3,745 %	3,798 %
La différence entre 1980 et 1981 est donc de	0,053 %	

Le pourcentage est donc en termes réels, inférieur à l'engagement pris dans le cadre de la programmation.

2. — LA COMPARAISON PAR SECTION BUDGÉTAIRE

La comparaison par section budgétaire entre le projet de budget et les prévisions de la loi de programmation donne les résultats suivants :

SECTIONS	CREDITS 1981 selon l'évolution de principe prévue par la pro- grammation.	CREDITS figurant au projet de budget ventiles selon la structure de la pro- grammation.	E C A R T entre crédits prévus et crédits figurant au budget.	
			(En millions de francs.)	Pourcentage.
Section commune	18 495	26 012	+ 7 517	+ 40,6
Section Air	22 670	22 188	— 482	— 2,1
Section Terre	30 975	28 359	— 2 616	— 8,4
Section Marine	17 975	18 383	+ 408	+ 2,3
Section Gendarmerie	9 875	9 501	— 374	— 3,8
Total	99 990	104 443	+ 4 453	+ 4,45

On enregistre des écarts relativement modestes entre ces pourcentages, sauf en ce qui concerne la Section commune, en raison essentiellement de l'incidence de l'inscription des provisions pour hausses des rémunérations.

Le rapport sur l'actualisation de la programmation présenté au Parlement en septembre 1979 a déjà analysé les principales raisons des différences apparues depuis 1977 dans la répartition des crédits entre sections budgétaires, par rapport aux prévisions initiales de la programmation.

A titre de rappel, ces raisons avaient trait, tout d'abord, à un certain nombre de décisions nouvelles prises après 1977 en ce qui concerne notamment :

— les forces nucléaires, avec la fabrication d'un quatrième lot de missiles M 20 supplémentaires, destiné à doter chacun des quatre S. N. L. E. en service opérationnel ;

— la Marine, avec l'adoption en 1978 d'un ensemble d'objectifs à long terme ;

— l'Armée de l'Air, avec la relance de la chaîne *Transall* en 1977.

D'autres décisions ont également été prises pour compléter les programmes déjà lancés :

— la commande, en 1978, du sixième S. N. L. E. *L'Inflexible* ;

— l'accroissement important des crédits consacrés aux études en amont du développement ;

— la prolongation, jusqu'en 1985, des *Mirage IV* des forces aériennes stratégiques ;

— le développement de l'aviation de patrouille maritime nouvelle génération ;

— l'accélération du programme de défense anti-aérienne des points sensibles, et notamment les bases des forces aériennes stratégiques.

Dans le budget de 1981, ces raisons continuent de faire sentir leurs effets. Il s'y ajoute des phénomènes nouveaux, liés principalement à l'évolution de certains paramètres économiques tels que le coût des rémunérations ou l'augmentation des prix des produits pétroliers, dont l'incidence sur les crédits de chaque section s'exerce de façon inégale, compte tenu de la structure de dépenses propre à chaque armée ou à chaque service.

3. — RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR TITRE

La loi de programmation avait défini une évolution de la répartition des crédits par titre conduisant à un accroissement de la part des dépenses en capital par rapport à celles des dépenses ordinaires.

Pour 1981, les pourcentages des deux titres devaient être de : 54 % pour le titre III ; 46 % pour le titre V.

Si l'on effectue toutes les corrections permettant la comparaison à structures égales entre le budget pour 1981 et celui de l'année précédente, y compris le rétablissement des transferts effectués entre les deux titres, les pourcentages se montent à : titre III : 54,5 % ; titre V : 45,5 %.

Il y a donc bien une très légère augmentation des crédits du titre V, mais inférieure à l'objectif de la loi de programmation.

4. — RÉALISATION DES OBJECTIFS PHYSIQUES
RELATIFS AUX PROGRAMMES MAJEURS

Les objectifs physiques relatifs aux programmes majeurs doivent être théoriquement atteints à la fin de la période de programmation.

On peut toutefois, lors de l'examen du budget de l'avant-dernière année, se faire une idée approximative sur les chances de réalisation de ces objectifs. Le détail des chiffres sera examiné dans la deuxième partie relative aux dépenses en capital ; on se contente de donner ici les pourcentages suivants.

	AIR	TERRE	MARINE
<i>Commandes.</i>			
Nombre de programmes réalisés à 80 % au moins	4	5	7
Nombre de programmes réalisés à moins de 80 %	4	9	7
<i>Livraisons.</i>			
Nombre de programmes réalisés à 80 % au moins	4	1	4
Nombre de programmes réalisés à moins de 80 %	5	10	6

En définitive, les conclusions dégagées dans le rapport relatif au projet de budget pour 1980 demeurent valables dans leur ensemble :

- le projet de budget pour 1981 ne respecte pas rigoureusement la loi de programmation, contrairement à ce que pourrait laisser penser une analyse ne tenant pas compte des changements de structure opérés par rapport à l'exercice précédent ;
- les grandes orientations sont toutefois confirmées :
 - répartition des crédits entre le nucléaire et l'armement conventionnel ;
 - répartition des crédits entre les sections ;
 - places respectives du titre III et du titre V ;
 - avancement des programmes majeurs.

DEUXIEME PARTIE

LES DEPENSES EN CAPITAL

CHAPITRE PREMIER

Généralités.

1. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, depuis 1977, des autorisations de programme et des crédits de paiement des titres V et VI.

En ce qui concerne l'exercice 1981, les chiffres ont été aménagés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice précédent (essentiellement, en enlevant les crédits d'entretien programmé de l'Armée de Terre transférés du titre III).

TITRES V ET VI	1977	1978	1979	1980	1981
Autorisations de programme en millions de francs	26 550	34 418	42 892	52 500	64 390
Autorisations de programme en millions de francs structure 1980	»	»	»	»	63 290
Pourcentage de croissance	1,3	29,6	24,6	22,4	20,5
Crédits de paiement en millions de francs	19 932	28 479	33 345	39 843	47 685
Crédits de paiement en millions de francs structure 1980	»	»	»	»	46 859
Pourcentage de croissance	14,2	19	17,1	19,5	17,6

On voit que la croissance des autorisations de programme est, cette année encore, un peu plus rapide que celle des crédits de paiement.

Ce phénomène n'est pas anormal en période d'expansion budgétaire, s'agissant pour l'essentiel de fabrications à long cycle, pour lesquelles la consommation de crédits de paiement s'étale sur plusieurs années (jusqu'à dix ans pour les programmes les plus importants) après l'engagement des dépenses.

Il ne semble donc pas que ce décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement doive engendrer, pour le moment, de difficultés de trésorerie. Les reports constatés depuis 1977 sont même en augmentation, à la fois en valeur absolue et en pourcentage des crédits de paiement du titre V :

Reports des crédits sur le titre V.

	1977-1978	1978-1979	1979-1980
a) Montants en millions de francs des reports	977	2 128	2 635
b) Crédits de paiement titre V (crédits initiaux)	23 932	28 479	33 344
Pourcentage a b	4,08	7,47	7,9

Selon les prévisions relatives à la gestion de 1980, il paraîtrait que la situation doit être assez semblable à celle de la fin 1979, ce qui signifierait que le blocage de 14,9 milliards de francs d'autorisations de programme pendant quatre mois, intervenu d'avril à août 1980 sur directives du Premier Ministre, n'a pas eu d'effet notable sur le rythme des consommations de crédits de paiement.

Il est, par ailleurs, intéressant de mettre en relief le « reste à couvrir » (R. A. C.), c'est-à-dire le montant des crédits de paiement qui sont nécessaires pour couvrir l'excédent des autorisations de programme. Le ratio « reste à couvrir » sur crédits de paiement de l'année nouvelle constitue un « clignotant » très significatif du risque de crise de trésorerie.

SECTION	1979 (1)			1980 (2)			1981 (3)			R.A.C./ C.P.
	R.A.C. fin 1978.	C.P.	R.A.C. C.P.	R.A.C. fin 1979.	C.P.	R.A.C. C.P.	R.A.C. fin 1980.	C.P.		
Commune	10 365	10 731,1	0,96	11 263	12 313,6	0,91	12 212	13 775	0,89	
Air	18 086,9	8 249,4	2,19	21 457,2	10 055,2	2,13	26 891	11 790	2,28	
Terre	13 933,2	7 507,6	1,85	17 545,2	9 103,8	1,92	22 037,1	11 735	1,87	
Marine	9 469,7	5 098,7	1,55	11 207	7 589	1,47	12 830,5	9 460	1,36	
Gendarmerie	755,5	735,1	1,03	899,9	781,2	1,04	918,7	925	0,99	
Total	52 610,3	33 321,9	1,57	62 282,3	39 842,8	1,56	47 685	47 685	1,57	

(1) Budget exécuté.

(2) Budget voté.

(3) Projet de budget.

R. A. C.

On remarque la stabilité générale du ratio $\frac{\text{R. A. C.}}{\text{C. P.}}$ dont la seule évolution notable concerne, en augmentation, la Section Air.

Il est toutefois certain qu'une telle situation n'est normale qu'en période de croissance continue du budget et que le plafonnement du titre V qui interviendra probablement au cours des prochaines années entraînera un renversement brutal de la tendance : la croissance des crédits de paiement devra alors être supérieure à celle des autorisations de programme, sous peine de retarder l'exécution des marchés.

2. — RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR NATURE

La division de la nomenclature en « parties » donne la répartition des dépenses des titres V et VI selon cinq grandes catégories :

- études, recherches et prototypes ;
- investissements techniques et industriels ;
- fabrications ;
- infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement ; infrastructure O. T. A. N. ;
- subventions pour équipements culturel, social et administratif.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Diffé- rence (en pour- centage).	1980	1981	Diffé- rence (en pour- centage).
	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
Titre V.						
<i>Première partie :</i>						
Etudes, recherches et prototypes.....	16 020,8	19 292,5	+ 20,4	14 598,8	16 193,8	+ 10,9
<i>Deuxième partie :</i>						
Investissements techniques et industriels.	792,9	792	— 0,1	744,8	702	— 5,7
<i>Troisième partie :</i>						
Fabrications	32 049,4	40 131,85	+ 25,2	21 352,3	27 260,75	+ 27,7
<i>Quatrième et cinquième parties :</i>						
Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement - infrastructure O. T. A. N.....	3 490,4	4 013,95	+ 15	3 006,4	3 367,75	+ 12
Total titre V.....	52 353,5	64 230,3	+ 22,7	39 702,3	47 524,3	+ 19,7
Titre VI						
<i>Sixième et septième parties :</i>						
Subventions pour équipements culturel, social et administratif.....	146,5	159,7	+ 9	140,5	160,7	+ 14,4
Total des dépenses en capital (titres V et VI).....	52 500	64 390	+ 22,6	39 842,8	47 685	+ 19,7

Cette présentation montre, comme ce fut le cas des deux années précédentes, la priorité accordée aux fabrications par rapport aux études, à l'infrastructure et encore plus aux investissements (dont, il est vrai, l'ordre de grandeur n'est pas comparable). Mais le jugement ainsi porté peut être nuancé si l'on adopte une répartition plus fine :

- en distinguant les études amont des développements ;
- en ventilant les fabrications selon leur nature ;
- en faisant apparaître distinctement les crédits nécessaires à l'entretien programmé.

On notera que, selon cette seconde présentation, une partie des développements se trouve répartie dans les rubriques « entretien programmé » et « infrastructure ».

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Pourcentage de croissance.	1980	1981	Pourcentage de croissance.
	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
Etudes amont	3 123,7	4 291,4	37,4	2 442,4	3 382,7	38,5
Développements	9 438,1	10 536,1	11,6	8 574,2	9 338,1	1,9
Total études	12 561,8	14 827,5	18	11 016,6	12 720,8	15,5
Fabrications d'armement	28 431,2	32 576,1	23,25	17 245,4	21 192,8	22,9
Munitions	4 137,3	5 204,5	25,8	3 420,4	3 697,5	8,1
Habillement, couchage, ameublement (entretien programmé du personnel)	1 323,3	1 422,7	7,5	1 239,5	1 346,4	8,6
Entretien programmé du matériel (E.P.M.)	3 702,6	5 310,6	(43,4)	3 116,2	4 548,3	(45,9)
E. P. M. ancienne structure		4 210,6	13,7	»	3 648,3	17,1
Infrastructure	4 343,8	5 048,6	16,2	3 804,7	4 179,2	9,8
Total (en ancienne structure)	52 500	64 390	22,6	39 842,2	47 685	19,7

Ce tableau permet plusieurs remarques :

- les études amont bénéficient d'une priorité absolue par rapport aux autres natures de dépenses. Ce fait est remarquable dans la mesure où les études amont conditionnent largement l'avenir de notre potentiel de défense.

Il semble intéressant, à cet égard, de donner ci-après une répartition par objectif de ces crédits pour l'exercice 1980 (dernières données connues) :

FINALITE	AUTORISATIONS de programme 1980. (Pourcentage.)
1. — Observation et information.....	16,2
11. — Observation et information surface terrestre.	
12. — Observation et information situation maritime.	
13. — Observation et information situation aérospatiale.	
14. — Détection agressions N. B. C. et agressions milieu humain.	
15. — Connaissance environnement naturel eté.	
16. — Liaisons. - Communication.	
17. — Information par moyens électroniques passifs (E.S.M.).	
18. — Aide à la prise de décision. Information Cdt.	
2. — Destruction. Neutralisation	29
21. — Destruction, neutralisation objectifs terrestres.	
22. — Destruction, neutralisation objectifs maritimes.	
23. — Destruction, neutralisation objectifs aérospatiaux.	
24. — Destruction, neutralisation objectifs par moyens nucléaires.	
25. — Guerre électronique, optique et acoustique.	
3. — Protection passive des matériels, des personnels.....	1,6
31. — Protection matériels contre agressions autres que N. B. C.	
32. — Protection matériels contre effets armes nucléaires.	
33. — Protection contre agents guerre chimique.	
34. — Conception des matériels de protection des personnels.	
4. — Mobilité. -- Transport	20,5
41. — Mobilité et transport terrestres.	
42. — Mobilité et transport maritimes.	
43. — Mobilité et transport aériens.	
5. — Adaptation des personnels aux tâches militaires.....	3
51. — Adaptation des personnels aux tâches militaires.	
52. — Ergonomié.	
53. — Protection, récupération et traitement des personnels.	
6. — Amélioration de la technologie générale d'armement.....	3,9
7. — Recherches et études non finalisées.....	4,5
8. — Développements exploratoires :	
D. T. A. T.	4,3
D. T. C. N.	3,8
D. T. C. A.	7,8
D. T. E. N.	5,4
9. — Total	100

— la deuxième priorité est accordée aux munitions, ce qui est signe du rétablissement en cours de la mise à hauteur opérationnelle de nos forces armées.

— l'entretien programmé (si l'on se place en structure budgétaire constante), l'infrastructure, et surtout l'habillement, couchage, ameublement sont au contraire limités à des pourcentages de croissance beaucoup plus faibles.

Toutefois, il faut considérer, sur ce dernier poste, que la déflation d'effectifs de l'Armée de Terre constitue un correctif important.

3. — INCIDENCES ÉCONOMIQUES DES DÉPENSES DES TITRES V ET VI

Le tableau ci-dessous donne, pour les exercices 1979 à 1981, les estimations de la répartition des crédits entre :

- les établissements de la D. G. A. ;
- les établissements du C. E. A. ;
- l'industrie nationale ou privée.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1979	1980	1981	1979	1980	1981
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes.</i>						
D.G.A.	969	1 144	1 397	876	999	1 147
C.E.A.	1 729	2 071	2 598	1 704	2 038	2 501
Industrie	7 907	9 346	10 831	6 465	7 980	9 071
Total	10 605	12 561	14 826	9 045	11 017	12 721
<i>Fabrications.</i>						
D.G.A.	6 263	7 896	10 601	4 382	5 927	7 235
C.E.A.	1 593	1 787	1 716	1 594	1 781	1 676
Industrie	23 649	28 979	34 986	17 139	20 122	24 157
Total	31 525	38 662	47 303	23 615	27 830	33 068

On notera la légère croissance de la part prise, en autorisations de programme, par les établissements de la D. G. A. et (en ce qui concerne les études) du C. E. A. ou directement de l'industrie.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des autorisations de programme par branche d'activité :

	ETUDES		FABRICATIONS		TOTAL	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement.	Autorisations de programme	Crédits de paiement.	Autorisations de programme	Crédits de paiement.
	(En millions de francs.)					
Electronique	4 068	3 409	10 854	7 180	14 922	10 589
Aéronautique :						
— cellules	1 202	988	5 235	3 769	6 437	4 757
— moteurs	717	553	3 418	2 414	4 135	2 967
— équipements	370	297	3 916	2 846	4 286	3 143
Véhicules de combat	355	244	3 999	2 467	4 354	2 711
Génie, véhicules de servitude	65	48	2 350	1 892	2 415	1 940
Armement	249	196	2 588	1 530	2 837	1 726
Munitions-engins	4 200	3 587	6 315	4 398	10 515	7 985
Constructions navales	366	334	5 926	4 103	6 292	4 437
Nucléaire	2 751	2 655	1 654	1 673	4 405	4 328
Divers	483	410	1 048	796	1 531	1 206
Total	14 826	12 721	47 303	33 068	62 129	45 789

On relève, comme les années précédentes, la part prépondérante qui revient à l'électronique, qui consomme 24 % des crédits, contre 23 % en 1980, ainsi que l'aéronautique (24 % contre 26 % en 1980).

A propos de l'emploi, les effectifs de l'industrie d'armement sont en légère croissance par rapport à l'année dernière : + 2,8 %. Leur répartition est donnée ci-dessous :

Délégation générale pour l'armement (D. G. A.)	72 500
Commissariat à l'énergie atomique	12 000
Industrie d'armement :	
Secteur parapublic	48 000
Secteur privé	162 500
Total	295 000
Effectifs consacrés aux besoins français	190 000
Effectifs consacrés aux exportations d'armement	105 000
Répartition géographique :	
Région parisienne	116 000
Province	179 000

Répartition par secteur d'activité :

Aérospatial (dont A. I. A. : 3 000)	83 000
Mécanique et notamment armes et véhicules terrestres (dont G. I. A. T. : 17 000)	71 000
Constructions navales (dont arsenaux D. T. C. N. : 27 000)	30 000
Electronique	48 000
Nucléaire (C. E. A.)	12 000
Divers (1)	51 000
Total	295 000

Un autre point très intéressant concerne la part des exportations dans le chiffre d'affaires des secteurs industriels travaillant pour l'armement.

On donne ci-après la ventilation, pour 1979,

— par secteur industriel,

— par zone géographique de clientèle :

Par secteur industriel (en milliards de francs) :

Production française d'armement	50,6
Industrie aérospatiale (2)	27,6
Equipements aéronautiques (2)	6,3
Electronique professionnelle (3)	12,7

Par zone géographique de clientèle (en milliards de francs) :

Zone franc	0,2
C. E. E.	1,6
U. S. A.	0,009
Reste du monde	23,4

CHAPITRE II

Section commune.

Les crédits inscrits à la Section commune concernent des activités qui relèvent :

- soit de la Délégation générale pour l'armement (D. G. A.) ;
- soit d'un certain nombre de services ou d'organismes interarmées dont les activités respectives n'ont pas de lien entre elles (Direction des centres d'expérimentations nucléaires, Service de santé, organismes interarmées, S. D. E. C. E., opérations immobilières interarmées, logements militaires, Service d'action sociale).

(1) Autres secteurs industriels, poudres et activités étatiques de la D. G. A. (25 000 personnes).

(2) Y compris aéronautique civile.

(3) Y compris matériel civil.

La répartition des crédits entre ces deux catégories de services se résume comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Différence.	1980	1981	Différence.
	(En millions de francs.)					
Services relevant de la délégation générale pour l'armement.....	11 438,9	13 460	+ 2 021,1 (+ 17,7 %)	10 734	11 677	+ 943 (+ 8,8 %)
Services communs et divers.....	1 823,8	2 380	+ 556,2 (+ 30,5 %)	1 579,6	2 098	+ 518,4 (+ 32,8 %)
Total	13 262,7	15 840	+ 2 577,3 (+ 19,4 %)	12 313,6	13 775	+ 1 461,4 (+ 11,9 %)

On constate l'augmentation importante des autorisations de programme prévues pour la D. G. A., tandis que les crédits de paiement diminuent en francs constants, conformément à la remarque déjà faite sur les fabrications à long cycle.

En revanche les services communs et divers ont une utilisation beaucoup plus rapide des crédits de paiement, si bien que ceux-ci augmentent, de façon d'ailleurs très importante (+ 32,8 %), légèrement plus vite que les autorisations de programme (+ 30,5 %).

L'annexe n° 1 donne la récapitulation des crédits par chapitre, ainsi que leur évolution de 1980 à 1981.

1. RESSOURCES DE LA SECTION COMMUNE CONCERNANT LES ACTIVITÉS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT

Les crédits relevant de la D. G. A. peuvent être répartis en six grandes catégories :

Recherches et développements hors atome.....	chapitre 51-71
Etudes spéciales - atome.....	chapitre 51-88
Etudes spéciales - engins.....	chapitre 51-89
Armement nucléaire tactique.....	chapitre 51-92
Investissements techniques et industriels.....	chapitre 52-71
Subventions aux organismes sous tutelle.....	chapitre 67-10

Recherches et développements hors atome.

On a regroupé au chapitre 51-71 de la Section commune toutes les dépenses relatives aux études de base, alors que les dépenses pour études appliquées sont réparties entre ce même chapitre et des chapitres se trouvant aux sections Air, Forces terrestres ou Marine.

Globalement, les autorisations de programme afférentes augmentent de 13,3 %, et les crédits de paiement de 10,4 %.

Les principaux axes d'études prévus continuent les différents thèmes traités dans le budget de 1980 :

— *thème observation* : détection infrarouge et radar, observation par satellites ;

— *thème destruction, neutralisation* : efficacité des charges militaires tactiques, contre-mesures tactiques, efficacité des systèmes balistiques multicharges, résistance aux effets électromagnétiques ;

— *thème mobilité* : navires rapides non conventionnels, aérodynamique avancée ;

— *thème télécommunication et traitement de l'information* : accroissement de la capacité du trafic, résistance aux contre-mesures (brouillage, interception) ;

— *thème adaptation des personnels aux tâches militaires* : ergonomie, protection des personnels ;

— *divers* : les développements concernent notamment les développements communs dans le domaine électronique, les développements de défense médicale contre les agents biologiques et chimiques.

On remarque, au début de cette liste, les études exploratoires relatives au satellite de détection purement militaires. La réalisation de ce système est, en effet, une condition essentielle de la crédibilité de nos forces nucléaires stratégiques.

Etudes spéciales. — Atome.

Les ressources du chapitre 51-88 « Etudes spéciales. — Atome », qui sont de 4 480 millions de francs en autorisations de programme et 4 460 millions de francs en crédits de paiement, et figurent parmi les plus importantes en volume du titre V du budget de la Défense, ne sont pas effectivement gérées par la Délégation générale pour l'armement, mais transférées à la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique, qui les utilise pour les études, recherches, expérimentations, fabrications et maintenance opérationnelle relatives aux têtes nucléaires et aux combustibles destinés aux sous-marins à propulsion atomique.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des crédits de ce chapitre entre le C. E. A. et les armées.

On constatera que, malgré son titre, le chapitre comporte une part non négligeable de fabrications : environ 35 %.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT				
	1977	1978	1979	1980	1981	1977	1978	1979	1980	1981
Part C. E. A.	2 605	2 842,8	3 283	3 823	4 160	2 597,3	2 761,2	3 315	3 823	4 200
Part Armées.....	60	71,2	170	177	320	62,7	137,8	170	178	260
Total 51-88 SC ...	2 665	2 914,0	3 453	4 000	4 480	2 660,0	2 899,0	3 485	4 001	4 460
Dont R. D. E. ...	1 337	1 414,0	1 909	2 295	2 814	1 337,0	1 408,0	1 935	2 294	2 831
Fabrication	1 094	1 246,5	1 470	1 626	1 514	1 090,0	1 249,5	1 476	1 626	1 514
Entretien pro-grammé	123	84,5	74	79	90	123,0	89,5	74	81	90
Infra	111	169,0	0	0	62	110,0	152,0	0	0	25

La diminution des fabrications entre les exercices 1980 et 1981 est consécutive à la mise en service de l'usine d'enrichissement Eurodif, qui aura pour effet de faire baisser le prix de revient de l'uranium faiblement enrichi par rapport à celui de l'usine basse de Pierrelatte.

Cette « retombée » du civil vers le militaire méritait d'être signalée.

Par ailleurs, on constate que le montant des crédits de paiement transférés au Commissariat à l'énergie atomique est à peu près égal à celui des autorisations de programme. Ce fait s'explique, au moins partiellement, par l'utilisation des crédits : une part importante sert, en effet, à financer le fonctionnement des établissements du C. E. A.

Etudes spéciales. — Engins.

Les ressources du chapitre 51-89 « Etudes spéciales. — Engins » sont de 5 755 millions de francs en autorisations de programme et 4 459 millions de francs en crédits de paiement.

Ces crédits sont destinés aux études, développements, fabrications et maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes sol-sol-balistique-stratégique du plateau d'Albion (S. S. B. S.) ; aux engins des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (M. S. B. S.) ; à des études préparatoires consacrées aux systèmes de missiles des forces nucléaires et à la participation aux programmes du C. N. E. S. pouvant intéresser la Défense (Ariane, Spot).

Entre 1980 et 1981 l'augmentation des autorisations de programme est très forte : + 25,6 %, tandis que celle des crédits de paiement correspond en réalité à une régression en termes physiques : + 6,2 %.

L'évolution des autorisations de programme s'explique surtout, comme le montre le tableau ci-dessous, par la montée du développement du programme M 4 à têtes multiples, qui doit équiper nos sous-marins S. N. L. E. à partir de 1985.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Pourcentage 1981/1980	1980	1981	Pourcentage 1981/1980
Total du chapitre.....	4 582	5 755	+ 25,6	4 200	4 459	+ 6,3
Dont :						
Etudes amont	512	755	+ 47,5	353	549	+ 55,5
S. S. B. S./S. 3	806	635	— 21,8	1 000	766	— 23,4
M. S. B. S maintien en condition.....	511	488	— 5,4	486	469	— 3,5
M. 4	2 584	3 369	+ 30,4	1 941	2 264	+ 16,6
Divers investissements et satellites..	259	508	+ 96	420	411	— 2,1

La modération des besoins en crédits de paiement est accidentelle, des reports importants ayant été constatés sur ce chapitre.

Armement nucléaire tactique.

On note tout d'abord la modestie des crédits nécessités par cette composante, pourtant essentielle, de notre armement nucléaire.

Ceci tient, d'une part, à l'achèvement du système Pluton alors que, d'autre part, la montée en régime des autres fabrications en est encore à son début.

L'accroissement est toutefois sensible, aussi bien en autorisations de programme (+ 30,9 %) qu'en crédits de paiement (+ 19,4 %) par rapport à l'exercice précédent.

On rappelle que les crédits du chapitre 51-92 assurent le financement :

- du système Pluton : maintien en condition opérationnelle des matériels équipant les régiments Pluton ;
- du système A. S. M. P. : en cours de développement ;
- de la bombe AN 52 : maintien en condition opérationnelle ;
- des études préparatoires pour définir le système devant succéder au Pluton ;
- des charges nucléaires tactiques.

Les principales variations sont données ci-dessous :

	AUTORISATIONS de programmes.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1980	1981	Pour- centage 1981/1980	1980	1981	Pour- centage 1981/1980
Total 51-92.....	661	865	30,8	725	866	19,4
Dont :						
Pluton	250	304	21,6	340	355	4,4
A. S. M. P.	363	506	39,4	306	421	37,6
Etudes et divers.....	48	55	13,7	79	90	13,9

Investissements techniques et industriels.

Les crédits pour investissements techniques et industriels sont, pour la première fois, en *baisse* par rapport à l'exercice précédent : — 6,4 % en autorisations de programme et — 8,1 % en crédits de paiement.

La diminution s'explique essentiellement par la baisse des investissements effectués à la S. N. P. E., destinés au maintien à hauteur de sécurité des installations appartenant à l'Etat.

Le tableau ci-dessous donne le contenu physique des dépenses envisagées :

RUBRIQUE	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.		CONTENU PHYSIQUE
	1980	1981	1980	1981	
	(En millions de francs.)				
Investissements et développements technologiques généraux.....	46,9	39,5	71,3	48	Investissements des services centraux de la D. G. A., notamment opération « Regroupement des directions techniques » ; actions de politique industrielle.
Investissements du S. I. A. R.....	6	7	6	7	Bâtiments et matériels divers.
Acquisitions immobilières	3	1,5	2,5	2	Achats de terrains pour les centres d'essais.
Investissements dans les écoles	34	20	16	19	Investissements de l'E. N. S. T. A. et de l'E. N. S. A. E.
Investissements de la D. R. E. T.....	85,6	82	31,6	31	Moyens d'essais généraux, documentation, matériels.
Investissements « Poudres ».....	63	40	70	65	Investissements à la S. N. P. E. (sécurité pyrotechnique et maintien à hauteur des installations appartenant à l'Etat).

RUBRIQUE	CREDITS de paiement.		AUTORISATIONS de programme.		CONTENU PHYSIQUE
	1980	1981	1980	1981	
	(En millions de francs.)				
Investissements des centres d'essais.....	317	308	330	293	Investissements au C. E. L. et au C. E. M. (infrastructure et moyens d'essais).
Investissements du S. C. T. I.....	38	39	35	35	Investissements au C. E. L. A. R. (infrastructure et moyens d'essais).
Moyens informatiques...	17,4	35	17,4	33	Moyens informatiques du S. C. T. I., du S. I. A. R., de la D. P. A. G. et de la D. R. E. T.
Total	610,9	572	579,8	533	

Subventions aux organismes sous tutelle.

Les subventions aux organismes sous tutelle ne connaissent qu'une évolution modeste : + 7,2 % en autorisations de programme et + 12,8 % en crédits de paiement.

Leur répartition est donnée ci-dessous :

INTITULE	1979		1980		1981	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
Participation aux dépenses de l'O. N. E. R. A.	64	62	66	57	68	65
Participation aux dépenses de l'Institut Saint-Louis	38	38	41	41	48	48
Participation aux dépenses de l'Ecole polytechnique	10,4	10,4	12	12	14	14
Participation aux dépenses de l'Institut Auguste Comte	20	15	20	23	19	23
	132,4	125,4	139	133	149	150

Outre l'aide au fonctionnement des institutions, ces crédits doivent couvrir certains travaux d'équipement :

O. N. E. R. A. :

- la participation française au projet de soufflerie transonique européenne ;
- les équipements généraux de l'O. N. E. R. A. ;

Ecole polytechnique :

- l'équipement technique des laboratoires ;
- les équipements collectifs ;
- l'achat de matériels pour l'enseignement et les travaux pratiques de l'école.

Institut Auguste-Comte :

- les travaux de rénovation ;
- les travaux d'aménagement et d'équipement destinés à la mise en place de l'institut ;
- les équipements collectifs.

Institut Saint-Louis : ne finance pas de travaux d'équipements civils.

2. RESSOURCES DE LA SECTION COMMUNE. — SERVICES COMMUNS OU INTERARMÉES, HORS D. G. A.

DIR. C. E. N. — Etudes spéciales.

Les crédits proposés pour la DIR. C. E. N. sont en très forte augmentation, aussi bien en autorisations de programme (+ 47,2 %) qu'en crédits de paiement (+ 30,4 %).

Ce chapitre comporte également un transfert au C. E. A. pour environ 71 % de ses autorisations de programme :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1980	1981	Pourcentage 1981/1980	1980	1981	Pourcentage 1981/1980
Total du chapitre.....	967	1 423	+ 47	920	1 200	+ 30,4
Dont :						
Part C. E. A.	760	1 013	- 33,3	727	919	+ 26,4
Part Armées	207	410	+ 98	183	281	+ 45,6

La part du C. E. A. concerne toutes les installations et moyens d'essais relevant des techniques spécifiques relatives à l'essai nucléaire. La part « Armées » permet le financement de l'infrastructure de soutien, de l'entretien des aéronefs de liaison et le maintien en condition des équipements généraux.

Les conditions d'exécution des tirs, souterrains depuis 1975, conduisent cette année à la majoration très sensible des dépenses.

Service de santé.

Le Service de santé émerge, au titre des dépenses en capital, aux deux chapitres 53-61 et 54-61, relatifs respectivement aux acquisitions de matériels et aux réalisations immobilières.

Matériels.

	1980	1981	VARIATION en pourcentage.
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme..	74,4	72,2	— 3
Crédits de paiement.....	68,1	70	+ 2,8

Cette régression fait suite à un effort très important accompli au cours des années précédentes.

Infrastructure.

	1980	1981	VARIATION en pourcentage.
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme..	162,6	73,8	— 54,6
Crédits de paiement.....	102	134	+ 31,3

Les principales opérations prévues en 1981 sont :

— la poursuite de la reconstruction de l'école du service de santé des armées de Lyon, dont la fin des travaux est prévue pour juillet 1981, permettant ainsi la rentrée universitaire de 1981 ;

— la poursuite de la reconstruction du centre de traitement des brûlés de l'hôpital d'instruction des armées Percy, à Clamart ;

— la poursuite de la reconstruction de la pharmacie générale du Service de santé des armées de Saint-Cyr sur l'emprise du magasin général du Service de santé de Chartres ;

— la première phase des travaux préliminaires à la reconstruction de l'école du Service de santé des armées de Bordeaux, sur le terrain de Luchey ;

— la seconde tranche des travaux de démolitions des bâtiments parasites de l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce ; la première tranche est en voie d'achèvement ; la restauration des bâtiments classés ;

— le début des travaux de reconstruction sur un terrain situé à Pouvourville, de l'hôpital des armées de Toulouse ;

— la poursuite des opérations de faible et moyenne importance de rénovation et modernisation effectuées au titre de la ligne « Ensemble des établissements », selon un schéma directeur établi par chacun d'eux et sous forme de tranches annuelles.

Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Le chapitre 54-80 concerne aussi bien les matériels que l'infrastructure du service.

Les autorisations de programme progressent de 20,8 % et les crédits de paiement de 11,9 %.

Organismes interarmées divers.

Les organismes émergeant aux chapitres 53-91 (Matériels) et 54-92 (Infrastructure) sont les suivants :

- bases outre-mer ;
- plan pétrolier : rénovation des installations des oléoducs Centre-Europe et création de capacités Outre-Mer ;
- Direction des personnels civils ;
- établissements cinématographiques et photographiques des armées ;
- Direction de la sécurité militaire ;
- Service d'information et de relations publiques des armées ;
- Action sociale des armées ;
- postes permanents à l'étranger.

En outre, des crédits sont prévus pour l'acquisition de matériels au profit de l'ensemble des unités, ou des unités spécialisées ; il s'agit de matériels :

- de transmissions et de guerre électronique ;
- informatiques de commandement et de gestion ;
- sportifs.

L'ensemble des crédits des chapitres augmente, pour le matériel, de 34 % en autorisations de programme et de 46,1 % en crédits de paiement, et pour l'infrastructure de 72 % en autorisations de programme et 48,3 % en crédits de paiement.

Acquisitions immobilières.

Les crédits inscrits au chapitre 54-82, très faibles, concernent l'Action sociale des armées.

Construction de logements militaires.

Les autorisations de programme augmentent de 9,8 % et les crédits de paiement de 23,5 %.

Il est envisagé :

— d'entreprendre la construction et l'acquisition de logements (environ 129) en Métropole et dans les D. O. M. - T. O. M. et la réhabilitation de 88 logements domaniaux vétustes ;

— de réserver 655 logements construits à l'aide des prêts locatifs aidés en application des dispositions des articles R. 314-4 et R. 314-5 du Code de la construction et de l'habitation ;

— de verser à la Société nationale immobilière une somme de 31 millions de francs, en application des dispositions de la convention Défense-Finances S. N. I. pour poursuivre la modernisation du parc de logements domaniaux.

Infrastructure interalliée.

Les autorisations de programme du chapitre augmentent de 8,1 %, les crédits de paiement de 121 %.

Les opérations envisagées concernent :

— d'une part, la liquidation des programmes antérieurs au retrait de la France des structures intégrées de défense interalliée ;

— d'autre part, la contribution nationale à des investissements nouveaux sur les systèmes électroniques d'alerte auxquels la France continue d'adhérer, conformément à la déclaration faite par la France au Conseil de l'Atlantique Nord, le 7 septembre 1966.

Subventions d'investissement.

Les crédits des chapitres 66-20 et 66-50 sont destinés à couvrir des investissements de gestion sociale des armées.

CHAPITRE III

Section Air.

Après un budget pour 1980 très faste, la Section Air revient au niveau le plus bas des trois armées. Les propositions pour le budget de 1981 sont les suivantes :

— 17 800 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 2 311 millions de francs, soit + 14,9 % par rapport à l'année précédente, nettement au-dessous du pourcentage d'augmentation moyen enregistré pour l'ensemble du titre V (+ 22,6 %) entre 1980 et 1981 ;

— 11 790 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1 735 millions de francs, soit + 17,2 %, pourcentage nettement inférieur à celui de l'ensemble des crédits du titre V : + 19,7 % entre 1980 et 1981.

La répartition des crédits par chapitre budgétaire figure en annexe n° 2, et peut être résumée comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDIT DE PAIEMENT		
	1980	1981	Variation.	1980	1981	Variation.
	(En millions de francs.)					
Titre V. — Equipement.						
1. Etudes, recherches et prototypes..	2 227	2 627	+ 400 (+ 18 %)	1 976	1 907	— 69 (— 3,5 %)
2. Investissements techniques et industriels	182	220	+ 38 (+ 20,9 %)	165	169	+ 4 (+ 2,4 %)
3. Fabrications	12 525,1	14 193	+ 1 667,9 (+ 13,3 %)	7 433	9 114	+ 1 681 (+ 22,6 %)
4. Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement..	555	760	+ 205 (+ 36,9 %)	481,2	600	+ 118,8 (+ 24,7 %)
Total	15 489,1	17 800	+ 2 310,9 (+ 14,9 %)	10 055,2	11 790	+ 1 734,8 (+ 17,2 %)

On constate qu'en autorisations de programme, ce sont les fabrications qui marquent le pas et entraînent la stagnation déjà signalée.

1. ETUDES

(Chapitre 51-71.)

Les *études amont* consommeront, selon les prévisions, environ 13,7 % des autorisations de programme et 11 % des crédits de paiement.

Les principaux axes d'effort concernent l'aérodynamique, le rendement et l'organisation des moteurs, les matériaux et leur mise en œuvre, les équipements, les armements, les télécommunications, les autodirecteurs infrarouges et électromagnétiques, le guidage, la propulsion des missiles.

Les *développements* concernent 86,3 % des autorisations de programme et 88,1 % des crédits de paiements.

Les principaux programmes intéressés sont les suivants :

PROGRAMME	DATE DE DEBUT du développement.	DATE prévisionnelle de mise en service.	AUTORISATIONS de programme.	
			Avant 1981.	1981
M 2000 DA....	18 décembre 1975.	Mai 1983.	2 876	475
M 2000 ASMP.	Mars 1978.	Novembre 1986.	368	455
C 160 R.....	4 juillet 1977.	Décembre 1981.	63	22
Epsilon	13 mars 1978.	Fin 1982.	44	8
M 53-5	1968	Fin 1981.	1 634,5	145
M 53 P2	7 décembre 1978.	Début 1986.	133	130
Super 530 D...	1977	Fin 1985.	228	125
Magic amélioré.	Août 1978.	Fin 1983.	99	60
AS 30 L	1975	Début 1984.	92	46

Le *Mirage 2000* absorbera, hors moteur, plus de 40 % des crédits.

Il est notoire que ce programme a subi des retards importants dus aux difficultés techniques de mise au point de la cellule, mais surtout du moteur et du radar.

Si les premières semblent actuellement surmontées, la mise au point des M.53.5 puis M.53.P.2, le second réacteur et une version dérivée plus performante du premier, par la S.N.E.C.M.A., posent encore quelques problèmes.

Les deux programmes consommeront 12 % du total des autorisations de programme.

La mise au point du radar définitif, le radar Doppler à impulsion (R.D.I.), permettant l'interception à toutes altitudes, y compris en vol au ras du sol, connaît un retard important, que la C.S.F. Thomson s'efforce de rattraper, mais qui obligera entre-temps à équiper les premiers avions d'un appareil moins performant : le radar Doppler multirôles (R.D.M.).

Les principaux missiles en développement sont :

— le super 530 Doppler, fabriqué par Matra, qui équipera le *Mirage 2000* — défense aérienne — vers 1985 ;

— le Magic 2, du même constructeur, dispose d'un autodirecteur à infrarouge et devrait entrer en service en 1983 ;

— l'A.S. 30 L, développé par la S.N.I.A.S., et une version de l'A.S. 30 guidé par laser.

L'*Epsilon*, petit avion-école de début étudié par la S.N.I.A.S. et sa filiale S.O.C.A.T.A., devrait intéresser les armées de l'air en raison des économies de carburant qu'il permettrait pour le premier dégrossissage des élèves-pilotes. Il est d'ailleurs retenu pour l'Armée de l'Air française.

2. FABRICATIONS

Les crédits prévus pour les fabrications intéressant directement la mission de l'Armée de l'Air sont ventilés entre les chapitres 53-51, 53-52, 53-71 et surtout 53-72.

L'augmentation importante des autorisations de programme « *armement et munitions* » est due à la remise à hauteur du stock de munitions de l'Armée de l'Air.

Un effort est également fait sur les batteries antiaériennes de 20 millimètres destinées à la protection rapprochée des bases aériennes.

110 missiles air-air super 530 seront commandés, comme en 1980.

Les *fabrications électroniques* croissent de 17 % en autorisations de programme, mais diminuent en crédits de paiement : — 3,9 %.

Les crédits du chapitre intéressé (53-71) se décomposent ainsi qu'il suit :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1980	1981	Pourcentage 1981/1980	1980	1981	Pourcentage 1981/1980
Art. 10. — Série :						
Télécommunications	349	406	+ 16	»	»	»
Détection - Radars B. A.	135	141	+ 4	»	»	»
Informatique	97	128	+ 32	»	»	»
Divers - Guerre électronique	246,6	318	+ 29	»	»	»
Art. 20. — Rechanges	277	290	+ 4	296	226	— 23,4
Art. 30. — Informatique D.C.M.A.A.	1,5	10,5	+ 70	1	»	»
Total 53-71	1 106,1	1 294	+ 17	967	929	— 4

Matériel aérien. — En raison du retard déjà signalé dans la mise au point du Mirage 2000, 22 appareils de ce type seulement sont commandés au lieu des 43 prévus par la loi de programmation.

Il est donc nécessaire d'envisager une commande supplémentaire de 21 Mirage F 1, qui absorbe près de 25 % des autorisations de programme.

CHAPITRE 53-72	AUTORISATIONS DE PROGRAMME et commandes.				CREDITS DE PAIEMENT et livraisons.			
	Avant 1981.		1981		Avant 1981.		1981	
	A. P. (en millions de francs).	Com- mandes (nombre).	A. P. (en millions de francs).	Com- mandes (nombre).	C. P. (en millions de francs).	Livrai- sons (nombre).	C. P. (en millions de francs).	Livrai- sons (nombre).
<i>Articles et programmes.</i>								
<i>Art. 10. — Matériels de série</i>	»	»	8 817	»	»	»	4 825	»
Dont :								
Jaguar	6 805	200	190	»	6 004	191	324	9
Mirage F 1	11 095	225	2 533	21	6 097	133	1 355	28
Mirage 2000 DA	5 401	26	3 730	22	1 133	»	1 183	»
Alphajet	5 945	166	640	9	2 585	64	72	33
Transall C 160	3 375	20	920	5	1 325	»	658	2
Epsilon	20	»	127	30	11	»	28	»
Hélicoptère léger	»	»	9	2	»	»	2	»
<i>Art. 20. — Rechanges</i>	»	»	1 850	»	»	»	1 620	»
<i>Art. 30. — Crotale</i>	1 896	24	396	»	1 025	16	370	4
Total 53-72	»	»	11 063	»	»	»	6 815	»

Par rapport aux objectifs de la loi de programmation, les réalisations de la période 1977-1980 et les prévisions relatives à 1981 se présentent comme suit :

Section Air.

Commandes.

MATERIELS	OBJECTIFS de la loi de program- mation pour 1977-1982.	OBJECTIFS réalisés pour la période 1977-1980.	POUR- CENTAGES réalisés fin 1980 par rapport aux objectifs globaux de la loi.	OBJECTIFS fixés dans le cadre du budget pour 1981.	POUR- CENTAGES réalisés fin 1981 par rapport aux objectifs globaux de la loi de program- mation.
Jaguar	0	0	»	»	»
Mirage F 1	109	109	100	21	119
Mirage 2000	127	26	20	22	38
Alphajet	144	110	76	9	83
Epsilon	60	0	0	30	50
Hélicoptère nouveau	50	0	0	2	4
Crotale	5	13	260	0	260
Batterie A. A.	152	160	105	56	142
Engins air-air	1 770	730	41	110	47

Livraisons.

MATERIELS	OBJECTIFS de la loi de programmation pour 1977-1982.	OBJECTIFS réalisés pour la période 1977-1980.	POUR- CENTAGES réalisés fin 1980 par rapport aux objectifs globaux de la loi.	OBJECTIFS fixés dans le cadre du budget pour 1981.	POUR- CENTAGES réalisés fin 1981 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation.
Jaguar	84	77	92	9	102
Mirage F 1	123	54	44	28	67
Mirage 2000	10	0	0	0	0
Alphajet	142	64	45	33	68
Epsilon	0	0	>	0	>
Hélicoptère nouveau	0	0	>	0	>
Crotale	15	16	107	4	133
Batterie A. A.	48	48	100	56	217
Engins air-air	1 150	1 460	127	110	136

3. INFRASTRUCTURE

Les crédits du chapitre 54-61 augmentent de 38,2 % en autorisations de programme et de 26,8 % en crédits de paiement : ils sont destinés en grande partie à la protection des bases aériennes, selon un programme qui doit se poursuivre pendant plusieurs exercices.

Sont également prévues les réfections de deux pistes et des rénovations de casernements à Strasbourg, Cazaux, Cognac, Limoges, Toulouse-Francazal, Nîmes et Orange.

CHAPITRE IV

Section Forces terrestres.

Les propositions pour la Section Forces terrestres en 1981 sont de :

— 17 700 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 4 104,3 millions de francs, soit + 30,2 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage est nettement plus élevé que celui enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 22,6 %) ;

— 11 735 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 2 631,2 millions de francs, soit + 28,9 % par rapport à l'année précédente, pourcentage également beaucoup plus élevé que celui enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 19,7 %).

La répartition des crédits de la Section Forces terrestres par chapitre budgétaire figure en annexe n° 3 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Différence.	1980	1981	Différence.
	(En millions de francs.)					
Titre V. — Equipement.						
1. Etudes, recherches et prototypes. . .	1 047	1 292	+ 245 (+ 23,4 %)	768	910,8	+ 142,8 (+ 18,6 %)
2. Investissements techniques et industriels	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	10 985,3	14 644	+ 3 658,7 (+ 33,3 %)	6 940,1	9 450,1	+ 2 510 (+ 36,2 %)
4. Infrastructure	1 563,4	1 764	+ 200,6 (+ 12,8 %)	1 395,7	1 374,1	— 21,6 (— 1,5 %)
Total	13 595,7	17 700	+ 4 104,3 (+ 30,2 %)	9 103,8	11 735	+ 2 631,2 (+ 28,9 %)

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

1. — LES ÉTUDES

Le chapitre 51-71, en augmentation de 23,4 % en autorisations de programme et 18,6 % en crédits de paiement, présente la répartition suivante entre les études amont et les développements :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Pourcentage 1981/1980	1980	1981	Pourcentage 1981/1980
	(Millions de francs.)			(Millions de francs.)		
Etudes amont (art. 11, 21, 31)	274	346,4	+ 26,4	175,8	218,7	+ 24,4
Développements	773	945,6	+ 22,3	592,2	692,1	+ 16,9
Dont :						
E.P.C. (engin principal de combat)	102,8	289	+ 181	50	106	+ 112
155 tracté	17	19	+ 14,7	13	14	+ 7,7
Hélicoptère futur	92	145,7	+ 58,3	54	93	+ 72,2
M.L.R.S. (lance roquettes multitubes)	30	30	»	10	18	+ 80
E.B.G. (engin blindé du génie)	17	14	— 7,7	7	11	+ 57

Les principaux thèmes étudiés concernent :

- la mobilité terrestre en vue du développement de l'engin principal de combat (motorisation, suspension, train de roulement, etc.) ;
- la protection (blindages, surmobilité, etc.) ;

— la perforation des blindages par effet chimique (en vue des systèmes antichars de 3^e génération) ou par effet cinétique (calibre 105 et 120 millimètres) ;

— la détection des objectifs terrestres et aériens ;

— la guerre électronique.

Parmi les développements, le char futur occupe une place prépondérante (22,4 % des autorisations de programme d'études), bien que sa définition soit encore loin d'être acquise. On semble s'orienter vers un char de plus de 50 tonnes, à canon de 120 millimètres avec capacité de tir en marche, dont le financement risque de grever lourdement les prochains budgets, malgré le partage des frais de développement avec un ou plusieurs partenaires européens.

Le programme le plus important, après le char futur, est l'hélicoptère antichar (H.A.C.), qui devrait également faire l'objet d'une coopération avec la R.F.À. L'échec plus ou moins temporaire des pourparlers tendant à la définition du matériel pousse au choix d'une solution moins ambitieuse : l'adaptation du *Dauphin*, déjà produit par l'Aérospatiale pour les usages essentiellement civils.

L'étude du canon de 155 millimètres tracté semble avoir franchi le cap des premières difficultés ; mais un retard important subsiste par rapport aux prévisions de la programmation.

Parmi les autres programmes majeurs, il convient de signaler :

— le lance-roquettes multiples, pour lequel un accord de coopération quadripartite (U.S.A., G.B., R.F.A., France) a été signé, sans qu'aucune décision définitive sur le nombre de matériels, le calendrier et même la suite du programme n'ait encore été prise ; il s'agit d'un lanceur chenillé de 23 tonnes portant deux conteneurs-lanceurs de six roquettes chacun ;

— le V.A.B.-H.O.T. : on se propose d'adapter à ce véhicule l'engin antichars déjà utilisé sur d'autres porteurs.

2. — LES FABRICATIONS

Habillement, campement, couchage, ameublement.

Les fabrications du chapitre 53-41, bien que plus importantes pour l'Armée de Terre que pour les autres armées, stagnent au budget pour 1981, en raison de la légère diminution des effectifs : augmentation de + 3,2 % en autorisations de programme et + 4,8 % en crédits de paiement.

Les fabrications d'armement constituent le poste essentiel parmi les dépenses du titre V de l'Armée de Terre : elles absorbent 88,7 % des autorisations de programme.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des crédits par grande rubrique de matériels. On a classé à part le transfert, déjà signalé, relatif à l'entretien programmé des matériels.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	1980-1981 (en pourcentage).	1980	1981	1980-1981 (en pourcentage).
	(En millions de francs.)			En millions de francs.)		
Engins blindés	1 730,3	2 148,7	+ 24,2	681,2	1 113,3	+ 63,4
Véhicules	1 464,4	1 677,3	+ 14,5	1 051,7	1 430,9	+ 36
Artillerie	1 281,7	1 916,5	+ 49,5	695,1	949,4	+ 36,6
Munitions	2 339,8	2 957,5	+ 26,4	1 974,6	2 057,5	+ 4,2
Armement léger	777,8	1 034,6	+ 33	255,3	370	+ 44,9
Hélicoptères	445	440,2	— 1,1	230	220	— 4,3
Transmissions	1 151,5	1 385,7	+ 20,3	583,7	833,6	+ 42,8
Matériels du génie	354,7	411,9	+ 16,1	203,3	249,6	+ 22,8
Divers	208	322,6	+ 55	121,1	156,9	+ 29,6
Total	9 753,2	12 295	+ 26,1	5 796	7 381,2	+ 27,3
Entretien programmé des matériels (1)	»	1 100		»	900	
Total chapitre 53-71 ..	9 753,2	13 395		5 796	8 281,2	

(1) Pour 1981, prise en compte au titre V des dépenses « rechanges », inscrites auparavant au titre III (chapitre 34-31).

L'augmentation en structure comparable est importante : 26,1 % en autorisations de programme et + 27,3 % en crédits de paiement. Elle est particulièrement forte en ce qui concerne :

— l'artillerie (+ 49,5 % et + 36,6 %), essentiellement pour le 155 à grande cadence de tir (dénomination nouvelle : AUF 1 : AUTomoteur France 1) ;

— l'armement léger (+ 33 % et + 44,9 %) relatif non seulement au F. A. M. A. S., mais encore aux divers armements anti-chars de 20 millimètres.

Par rapport aux objectifs de la loi de programmation, les réalisations de la période 1977-1980 et les prévisions relatives à 1981 se présentent comme suit :

Section Terre.

Commandes.

MATERIELS	OBJECTIFS de la loi de programmation pour 1977-1982.	OBJECTIFS réalisés pour la période 1977-1980.	POURCENTAGES réalisés fin 1980 par rapport aux objectifs globaux de la loi.	OBJECTIFS fixés dans le cadre du budget pour 1981.	POURCENTAGES réalisés fin 1981 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation.
AMX 30	320	174	54	60	73
AMX 10 RC	330	170	52	50	67
155 AUF 1	190	70	37	37	56
155 tracté	100	0	0	»	0
Roland	133	73	55	24	73
SA 341/342	128	69	54	22	71
AMX 10 P PC	450	230	51	115	77
Famas 5,56	236 000	139 000	59	54 000	82
H.O.T.	192	141	73	35	92
Véhicules tactiques	18 200	4 987	27	3 420	46
V.A.B.	1 830	1 189	65	320	82
Milan	692	560	81	140	101
Mortier 120 R	240	140	58	50	79
Rita (en pourcentage)	73	49	67	17	90

Livraisons.

MATERIELS	OBJECTIFS de la loi de programmation pour 1977-1982.	OBJECTIFS réalisés pour la période 1977-1980.	POURCENTAGES réalisés fin 1980 par rapport aux objectifs globaux de la loi.	OBJECTIFS fixés dans le cadre du budget pour 1981.	POURCENTAGES réalisés fin 1981 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation.
AMX 30	207	104	50	42	71
AMX 10 RC	190	19	10	50	36
155 AUF 1	110	0	0	4	4
155 tracté	20	0	0	»	0
Roland	110	61	55	20	74
SA 341/342	109	42	39	22	59
AMX 10 P PC	512	318	62	46	71
Famas 5,56	148 000	20 000	14	31 000	34
H.O.T.	167	82	49	33	69
Véhicules tactiques	10 100	3 417	34	3 200	66
V.A.B.	1 732	801	46	310	64
Milan	930	820	88	140	103
Mortier 120 R	158	66	42	50	73
Rita (en pourcentage)	51	9	18	11	22

Les retards les plus importants concernent le 155 tracté et les véhicules tactiques.

Enfin, il convient de signaler l'effort réalisé sur les munitions, qui augmentent de 26,4 % en autorisations de programme. La répartition des crédits pour les munitions est la suivante :

	AUTORISATIONS de programme 1981.		CREDITS de paiement 1981.	
	M. F.	Pourcentage 1981/1980.	M. F.	Pourcentage 1981/1980.
Art. 31. — Munitions (D. T. A. T.) ...	2 493,5	+ 26,3	1 721,6	+ 7,8
Dont :				
Cartouches inf. 30 mm.....	199,2	+ 1,5	»	»
Grenades et m. mortiers.....	223	— 11,6	»	»
Obus chars et artillerie.....	537,5	+ 41,3	»	»
Missiles antichars	872,8	+ 62,3	»	»
Mines, explosifs	135,4	+ 10,6	»	»
Munitions d'exercice	491,8	+ 4,2	»	»
Divers	33,7			
Art. 32. — Engins (D. T. E. N.)	464,1	+ 26,4	335,9	— 11
Dont :				
Missile Hawk	60	— 47,8	»	»
Roland	401,1	+ 67,5	»	»
Drone	3	— 61,5	»	»
Total munitions	2 957,5	+ 26,4	2 057,5	+ 4,2

3. — L'INFRASTRUCTURE

Les crédits des chapitres 54-51 et 54-61 augmentent globalement de 11,6 % en autorisations de programme et diminuent de 1,6 % en crédits de paiement.

Les principales opérations concernent :

En métropole :

— la construction de casernements à Gap, Castelsarrasin, Sathonay, Vincennes, Pau-Pont-Long, Cercottes, Couvron ;

— la création du camp du Larzac, l'aménagement des écoles de Draguignan, Le Luc, Bourges.

Aux F.F.A. : améliorations diverses pour un total de 78 millions de francs.

Outre-Mer :

— regroupement du 2^e R.P.I.M.A. à la Réunion, quatrième tranche du plan d'action Antilles-Guyane ;

— aménagements divers en Nouvelle-Calédonie.

CHAPITRE V

Section Marine.

Les propositions faites pour la Section Marine en 1981 sont de :

— 12 020 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 2 757,5 millions de francs, soit + 29,8 % par rapport à l'année précédente, ce pourcentage étant nettement plus fort que celui de l'ensemble du titre V des armées (+ 22,6 %) ;

— 9 460 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1 871 millions de francs, soit + 24,6 % par rapport à l'année précédente, augmentation également très supérieure à celle de l'ensemble des crédits de paiement du titre V (+ 19,7 %).

La répartition des crédits par chapitre figure en annexe n° 4 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Différence.	1980	1981	Différence.
	(En millions de francs.)					
Titre V. — Equipement.						
1. Etude, recherches et prototypes..	1 090,8	1 211,5	+ 120,7 (+ 11,1 %)	913,6	1 182	+ 268,4 (+ 29,4 %)
2. Investissements techniques et industriels	>	>	»	»	»	»
3. Fabrications	7 842,9	10 426,65	+ 2 583,75 (+ 32,9 %)	6 380	7 924,15	+ 1 544,15 (+ 24,2 %)
4. Infrastructure	328,8	381,85	+ 53,05 (+ 16,1 %)	295,4	353,85	+ 58,45 (+ 19,8 %)
Total	9 262,5	12 020	+ 2 757,5 (+ 29,8 %)	7 589	9 460	+ 1 871 (+ 24,6 %)

1. — LES ÉTUDES

Le chapitre 51-71 connaît une augmentation de 11,1 % en autorisations de programme et 29,4 % en crédits de paiement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des crédits entre les études amont et les développements :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Pourcentage 1981/1980	1980	1981	Pourcentage 1981/1980
Etudes amont (art. 11 à 14)	192,7	262	+ 36	185,6	214	+ 15
Développements	898,1	949,5	+ 5,7	728	968	+ 33
Dont :						
Dév. flotte D.T.C.N.	267,9	355	+ 32	278,3	326	+ 17
Dév. flotte D.T.E.N.	168,6	201,5	+ 20	129,1	155	+ 10
Dév. aéro et divers	461,6	393	— 15	320,6	487	+ 52
Total 51-71	1 090,8	1 211,5	+ 11,1	913,6	1 182	+ 29

On constate l'augmentation sensible des études amont (+ 36 % et + 15 %), qui représentent 21,6 % des autorisations de programme du chapitre.

Des commentaires sont faits ci-après sur quelques programmes en développement :

— missile mer-mer 2^e génération : les études de faisabilité entreprises en coopération sont en cours d'achèvement. En fin d'année 1980, doivent être prises les orientations à donner en fonction du calendrier des besoins opérationnels, des possibilités financières et du contexte international ;

— missile S. M. 39 : les essais en mer du missile S. M. 39 ont débuté cette année conformément au planning général du système d'armes. La date prévue pour sa mise en service est 1985 ;

— Atlantic nouvelle génération : la livraison du premier appareil de série devrait intervenir dans le courant de l'année 1986.

2. — LES FABRICATIONS

Les matériels opérationnels figurent aux chapitres 53-51, 53-61, 53-71, 53-72 et 53-73, selon leur nature. Mais les deux postes essentiels concernent les constructions neuves de la flotte (53-71) et l'aéronautique navale (53-51).

La répartition des crédits pour constructions neuves de la flotte entre la F. O. S. T. et les forces conventionnelles se présente comme suit :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1980	1981	1980-1981 (en pourcentage).	1980	1981	1980-1981 (en pourcentage).
	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
Force océanique stratégique ..	1 974,7	2 754,15	+ 39,5	1 657,1	2 278,15	+ 37,5
Forces conventionnelles :						
Construction de bâtiments de surface	(1) 2 292,2	(2) 3 033	+ 32,3	1 781,4	2 050	+ 15
Construction de sous-marins	542,4	1 192	+ 119,8			
Construction de bâtiments de servitude	35,4	85	+ 140			
Refonte et modernisation.	461,9	690	+ 49,4			
Service public	>	90				
Total forces conventionnelles	3 331,9	5 090	+ 52,8	2 198,8	2 615	+ 18,9
Total général ...	5 306,6	7 844,15	+ 47,8	3 855,9	4 893,15	+ 26,9

(1) Dont 118 millions de francs pour rechanges de grande prévoyance.

(2) Dont 200 millions de francs pour rechanges de grande prévoyance.

L'apparition de la ligne « service public » est une nouveauté dans le budget pour 1981 : il s'agit de commandes de bâtiments destinés aux missions de surveillance et sauvetage confiées à la Marine, dont l'ampleur s'est considérablement accrue au cours des dernières années.

Les forces nucléaires ayant fait l'objet de développements précédents, on donnera quelques commentaires sur les forces conventionnelles :

— L'effort essentiel portera en 1981 sur les corvettes A. S. M. (anti-sous-marines), dont un sixième exemplaire sera commandé ;

- les sous-marins d'attaque (S.N.A.): quatrième bâtiment commandé en 1981 ;
- les patrouilleurs rapides (Patra): deux commandes ;
- un quatrième pétrolier ravitailleur d'escadre.

Le total des commandes de 1981 se montera à environ 15 200 tonnes, essentiellement du fait du pétrolier.

Par rapport aux objectifs de la loi de programmation, les réalisations de la période 1977-1980 et les prévisions relatives à 1981 se présentent comme suit :

Section Marine.

Commandes.

MATERIELS	OBJECTIFS de la loi de programmation pour 1977-1982.	OBJECTIFS réalisés pour la période 1977-1980.	POURCENTAGES réalisés fin 1980 par rapport aux objectifs globaux de la loi.	OBJECTIFS fixés dans le cadre du budget pour 1981.	POURCENTAGES réalisés fin 1981 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation.
Porte-aéronefs	1	0	>	0	>
Corvettes ASM	3	2	67	1	100
Corvettes AA	3	2	67	0	67
Avisos A 69	0	3	>	0	>
SNA 72	4	2	50	1	75
B. A. M.	12 ramené à 10	6	50	1	70
Patrouilleurs	6 ramené à 4	0	>	2	50
Super-Etendard	44	35	80	0	80
WG 13	14	14	100	0	100
S. N. L. E.	0	1	>	0	>
Sous-marin Agosta	0	0	>	0	>
Ravitailleurs	1	1	100	1	200
Batral	2	2	>	0	100
Torpilles	230	150	64	64	60
Masurca	28	28	100	0	64

Livraisons.

MATERIELS	OBJECTIFS de la loi de programmation pour 1977-1982.	OBJECTIFS réalisés pour la période 1977-1980.	POURCENTAGES réalisés fin 1980 par rapport aux objectifs globaux de la loi.	OBJECTIFS fixés dans le cadre du budget pour 1981.	POURCENTAGES réalisés fin 1981 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation.
Porte-aéronefs	0	0	»	0	»
Corvettes ASM	4	2	50	0	50
Corvettes AA	0	0	»	0	»
Aviso A 69	11	7	64	1	73
SNA 72	1	0	0	0	0
B. A. M.	3	0	0	1	33
Patrouilleurs	1	1	100	0	100
Super-Etendard	80	50	62	8	72
WG 13	40	28	65	0	65
S. N. L. E.	2	2	100	0	100
Sous-marins Agosta	4	4	100	0	100
Ravitailleurs	1	1	100	0	100
Batral	0	0	»	0	»
Torpilles	250	140	56	16	62
Masurca	126	90	71	21	88

3. — L'INFRASTRUCTURE

L'essentiel figure au chapitre 54-61, dont la dotation augmente de 15 % en autorisations de programme et de 19,4 % en crédits de paiement.

Les principales opérations concernent :

- le programme des bases-vie dont la rénovation était indispensable à Cherbourg, Brest et Toulon ;
- l'entretien et la remise en état des ouvrages maritimes à Toulon et Cherbourg ;
- la modernisation et le développement des ateliers militaires de la flotte à Cherbourg, Brest et Toulon ;
- la poursuite de la réalisation des réseaux d'assainissement ;
- l'infrastructure transmissions et sémaphores.

CHAPITRE VI

Section Gendarmerie.

Pour la Section Gendarmerie, les autorisations de programme passent de 890 à 1 030 millions de francs, en augmentation de 15,7 % par rapport à 1980, et les crédits de paiement sont de 925 millions de francs, en augmentation de 18,4 %. Ces variations sont modestes face à la progression de l'ensemble du budget.

Le détail des crédits par chapitre est donné en annexe n° 5 et le tableau ci-dessous en résumé l'essentiel :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	Différence.	1980	1981	Différence.
Titre V. — Equipement.						
1. Etudes						
2. Investissements techniques						
3. Fabrications	347	428	+ 81 (+ 23,3 %)	323,4	399	+ 75,6 (+ 23,4 %)
4. Infrastructure	543	602	+ 59 (+ 10,9 %)	457,8	526	+ 68,2 (+ 14,9 %)
Total	890	1 030	+ 140 (+ 15,7 %)	781,2	925	+ 143,8 (+ 18,4 %)

1. — LES FABRICATIONS

Les commandes de *matériels* sont destinées au renouvellement des *matériels courants* (matériels automobiles, machines de bureau et matériels d'ameublement mis en place au début du troisième plan militaire.

En opérations nouvelles sont prévus :

— l'équipement des formations d'Outre-Mer en matériels auto et radio modernes (réseau V. H. F., camionnettes tactiques T P 3) ;

— la poursuite des programmes de véhicules blindés (10), camions routiers de la gendarmerie mobile (120), hélicoptère léger (1), émetteurs-récepteurs portables (1 225) et BLU (175) ;

— l'extension du réseau télématique de transmission de données opérationnelles (début de financement de 1 000 terminaux radio).

Le chapitre « *Habillement, couchage, ameublement* » concerne notamment la confection de 22 000 tenues de service.

2. — L'INFRASTRUCTURE

Au chapitre 54-51, les autorisations de programme n'augmentent que de 10,9 % par rapport au budget précédent.

Ces crédits permettront notamment le lancement de dix-sept opérations nouvelles de construction de gendarmeries. Les plus importantes concernent (en autorisations de programme) :

Maisons-Alfort (gendarmerie mobile).....	55 millions de francs.
Melun (149 logements).....	45 millions de francs.
Verdun (gendarmerie mobile).....	45 millions de francs.
Paris (Carnot, Garde républicaine).....	35 millions de francs.

Le plan concernant les constructions de casernes se poursuit au rythme prévu. Le nombre des logements en casernes, très anciens, diminue :

Moins de dix ans.....	38,6 %.
De dix à vingt-cinq ans.....	24,4 %.
De vingt-cinq à cinquante ans.	16,8 %.
Plus de cinquante ans.....	20,2 %.

CONCLUSION

En conclusion, le projet présenté au vote du Parlement poursuit le double effort pour la défense engagé en 1976, d'accroissement global des ressources dégagées par le pays pour les armées, et de rééquilibrage entre les diverses masses budgétaires.

Le budget militaire, dont l'accroissement annuel dépassait à peine le taux de l'inflation entre 1970 et 1975, progresse régulièrement en francs constants depuis 1976, et plus encore depuis 1977, premier budget de l'actuelle programmation.

Après les mesures d'urgence prises de 1975 à 1977 pour rétablir un titre de fonctionnement trouvé en 1974 sacrifié au-delà du raisonnable, l'effort porte régulièrement, depuis 1978, sur le titre de l'équipement. Il se poursuivra en 1981.

Malgré quelques différences de présentation, qui ont d'ailleurs leur logique propre mais nuisent à la clarté des comparaisons d'un budget à l'autre, il convient de saluer la constance apportée par le Gouvernement, en une période difficile à l'intérieur de l'hexagone comme hors de nos frontières, dans la poursuite des objectifs fixés maintenant depuis près de cinq ans.

Faut-il aller plus loin et porter à 4 %, voire plus haut, la part du P. I. B. m. consacrée à la Défense ?

Il est évident que la réponse ne peut être trouvée dans la seule comparaison des ressources de notre économie et des besoins afférents aux divers secteurs de la vie publique.

Comme votre Rapporteur l'a signalé dès le début, la Défense est un domaine où les décisions doivent être prises moins en valeur absolue qu'en valeur *relative* par rapport au comportement de l'étranger.

Si l'on envisage les choses sous cet angle, la réponse est claire ; elle est apportée par l'unanimité des experts : l'effort actuel doit être poursuivi et même accentué.

Mais le souci légitime de la Commission des Finances reste d'éviter les contraintes excessives que notre volonté d'indépendance pourrait faire supporter à notre économie.

Dans ce but, deux recommandations reconduisent, avec une conviction renforcée, les conclusions de nos derniers rapports :

— la coopération est utile ; nos partenaires européens en perçoivent comme nous-mêmes l'intérêt. Les structures mises en place à l'égard constituent un acquis précieux ; elles doivent être utilisées et, si nécessaire, développées ;

— l'ambition d'une autonomie absolue de nos sources de ravitaillement est une gageure ruineuse : d'une part, les équipements les plus performants nécessitent l'emploi de composants de pointe non disponibles sur notre marché intérieur ; d'autre part, les besoins de nos armées ne justifient souvent pas le lancement de séries industrielles valables : aussi convient-il de choisir soigneusement le point d'application des études nouvelles.

Vouloir tout faire est illusoire ; mais sur les cibles choisies, il faut s'efforcer, et c'est à notre portée, d'être les meilleurs.

★
★ =

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances a, dans sa majorité, émis un avis favorable à l'adoption des dépenses en capital du budget de la Défense pour 1981.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 16.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte :

I. — Il est ouvert au Ministre de la défense, pour 1981, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programmes ainsi réparties :

Titre V. — Equipement	64 230 300 000 F
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	159 700 000 F
	<hr/>
Total	64 390 000 000 F

II. — Il est ouvert au Ministre de la défense, pour 1981, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V. — Equipement	14 974 740 000 F
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	103 750 000 F
	<hr/>
Total	15 078 490 000 F

Commentaire :

Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles concernant les dépenses en capital des services militaires.

ANNEXE N° 1

TITRES V ET VI

SECTION COMMUNE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1980	1981	Différence.		1980	1981	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
I. — Services relevant de la délégation générale pour l'armement.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-71 D. G. A. Recherches et développements.....	1 445	1 639	+ 193	+ 13,3	1 095	1 209	+ 114	+ 10,4
51-88 Etudes spéciales. — Atome.....	4 000	4 480	+ 480	+ 12	4 001	4 460	+ 459	+ 11,5
51-89 Etudes spéciales. — Engins.....	4 582	5 755	+ 1 173	+ 25,6	4 200	4 459	+ 259	+ 6,2
51-92 Armement nucléaire tactique.....	661	865	+ 204	+ 30,9	725,2	866	+ 140,8	+ 19,4
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 D. G. A. — Investissements techniques et industriels	610,9	572	— 38,9	— 6,4	579,8	533	— 46,8	— 8,1
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Equipements administratifs et divers.</i>								
67-10 Subventions aux organismes sous tutelle.....	139	149	+ 10	+ 7,2	133	150	+ 17	+ 12,8
Total Section commune D. G. A.....	11 438,9	13 460	+ 2 021,1	+ 17,7	10 734	11 677	+ 943	+ 8,8

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1980	1981	Différence.		1980	1981	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
II. — Section commune hors D. G. A.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-90 DIR. C. E. N. — Etudes spéciales.....	967	1 423	+ 456	+ 47,2	920	1 200	+ 280	+ 30,4
<i>Fabrications.</i>								
53-61 Service de santé. — Matériel.....	74,4	72,2	— 2,2	— 3	68,1	70	+ 1,9	+ 2,8
53-91 Organismes interarmées. — Matériel.....	274,7	368	+ 93,3	+ 34	207,7	303,5	+ 95,8	+ 46,1
<i>Infrastructure logistique.</i>								
54-61 Service de santé. — Infrastructure.....	162,6	73,8	— 88,8	— 54,6	102	134	+ 32	+ 31,3
54-80 S. D. E. S. E. — Equipement.....	53,8	65	+ 11,2	+ 20,8	55,4	62	+ 6,6	+ 11,9
54-81 Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement.....	1	3	+ 2	>	1	2	+ 1	
54-82 Acquisitions immobilières.....	0,8	0,2	— 0,6	— 75	0,8	0,2	— 0,6	— 75
54-91 Construction de logements militaires.....	119,3	131	+ 11,7	+ 9,8	105,3	130	+ 24,7	+ 23,5
54-92 Organismes interarmées. — Infrastructure.....	88,7	153,1	+ 64,4	+ 72,6	84,7	125,6	+ 40,9	+ 48,3
<i>Infrastructure O. T. A. N.</i>								
55-81 Infrastructure interalliée. — Travaux.....	74	80	+ 6	+ 8,1	27,1	60	+ 32,9	+ 121
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT								
<i>Equipements culturel et social.</i>								
66-20 Subventions d'équipement social au profit de l'institution de gestion sociale des armées.....	7,2	10,7	+ 3,5	+ 48,6	7,2	10,7	+ 3,5	+ 48,6
66-50 Participation à des travaux d'équipement civils intéressant la collectivité militaire.....	0,3	>	— 0,3	>	0,3	>	— 0,3	>
Total Section commune hors D. G. A.	1 623,8	2 380	+ 556,2.	+ 30,5	1 579,6	2 098	+ 518,4	+ 32,8
Total Section commune.....	13 262,7	15 840	+ 2 577,3	+ 19,4	12 313,6	13 775	+ 1 461,4	+ 11,9

ANNEXE N° 2

TITRE V

SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	1980	1981	Différence.		1980	1981	Différence.					
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)				
<i>Etudes.</i>												
51-71 Constructions aéronautiques	2 227	2 627	+	400	+	18	-	69	-	3,5		
<i>Investissements techniques et industriels.</i>												
52-71 Constructions aéronautiques	182	220	+	38	+	20,9	165	169	+	4	+	2,4
<i>Fabrications.</i>												
53-41 Matériel du commissariat de l'air	315	350	+	35	+	11,1	290	320	+	30	+	10,3
53-51 Armement et munitions	1 005	1 256	+	251	+	25	755	810	+	55	+	7,3
53-52 Matériel au sol	221	230	+	9	+	4,1	212	240	+	28	+	13,2
53-71 Electronique	1 106,1	1 294	+	187,9	+	17	967	929	-	38	-	3,9
53-72 Matériel aérien	9 878	11 063	+	1 185	+	12	5 209	6 815	+	1 606	+	30,8
<i>Infrastructure.</i>												
54-61 Travaux et installations	549	759	+	210	+	38,2	469,2	595	+	125,8	+	26,8
54-62 Acquisitions immobilières	6	1	-	5	-	83,3	12	5	-	7	-	58,3
Total	15 489,1	17 800	+	2 310,9	+	14,9	10 055,2	11 790	+	1 734,8	+	17,2

ANNEXE N° 3

TITRE V

SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1980	1981	Différence.		1980	1981	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Etudes.</i>								
51-71 Matériels d'armement	1 047	1 292	+ 245	+ 23,4	768	910,8	+ 142,8	+ 18,6
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement.	866,1	894,2	+ 28,1	+ 3,2	811,2	849,9	+ 38,7	+ 4,8
53-71 Fabrications d'armement	9 753,2	13 395	+ 3 641,8	+ 37,3	5 796	8 281,2	+ 2 485,2	+ 42,9
53-91 Matériels divers	366	354,8	- 11,2	- 3,1	332,9	319	- 13,9	- 4,2
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Infrastructure des services.....	199,6	235,5	+ 35,9	+ 18	147,3	204	+ 56,7	+ 38,5
54-61 Infrastructure opérationnelle et de stationnement.	1 333,8	1 476,5	+ 142,7	+ 10,7	1 218,4	1 140,1	- 78,3	- 6,4
54-62 Acquisitions immobilières	30	52	+ 22	+ 73,3	30	30	>	>
Total	13 595,7	17 700	+ 4 104,3	+ 30,2	9 103,8	11 735	+ 2 631,2	+ 28,9

ANNEXE N° 4

TITRE V

SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	1980	1981	Différence.		1980	1981	Différence.					
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)					
<i>Etudes.</i>												
51-71 Armement et prototypes.....	1 090,8	1 211,5	+	120,7	+	11,1	913,6	1 182	+	268,4	+	29,4
<i>Fabrications.</i>												
53-41 Habillement, couchage, casernement.....	102	127	+	25	+	24,5	99,8	125	+	25,2	+	25,2
53-51 Aéronautique navale. — Matériel de série.....	1 421,5	1 205,5	—	216	—	15,2	1 530	1 818	+	288	+	18,8
53-61 Equipement des transmissions.....	89,5	106	+	16,5	+	18,4	84,7	104	+	19,3	+	22,8
53-71 Constructions neuves de la flotte.....	5 306,6	7 844,15	+	2 537,55	+	47,8	3 855,9	4 893,15	+	1 037,25	+	26,9
53-72 Munitions et engins.....	793,4	991	+	197,6	+	24,9	690,8	830	+	139,2	+	20,1
53-73 Equipement militaire	129,9	153	+	23,1	+	17,8	118,8	154	+	35,2	+	29,6
<i>Infrastructure.</i>												
54-41 Commissariat de la marine.....	22	29	+	7	+	31,8	20,8	27	+	6,2	+	29,8
54-51 Bases de l'aéronautique navale.....	59,6	69,5	+	9,9	+	16,6	57,9	69,5	+	11,6	+	20
54-61 Travaux maritimes	245,4	281,5	+	36,1	+	15	214	255,5	+	41,5	+	19,4
54-62 Acquisitions immobilières	1,8	1,85	+	0,05	+	2,8	2,7	1,85	—	0,85	—	31,5
Total	9 262,5	12 020	+	2 757,5	+	29,8	7 589	9 460	+	1 871	+	24,6

ANNEXE N° 5

TITRE V

SECTION GENDARMERIE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1980	1981	Différence.		1980	1981	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Fabrications.</i>								
53-51 Matériel	306,8	376,5	+ 69,7	+ 22,7	284,9	347,5	+ 62,6	+ 22
53-52 Habillement, couchage, ameublement	40,2	51,5	+ 11,3	+ 28,1	38,5	51,5	+ 13	+ 33,8
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Acquisitions immobilières	543	602	+ 59	+ 10,9	457,8	526	+ 68,2	+ 14,9
Total	890	1 030	+ 140	+ 15,7	781,2	925	+ 143,8	+ 18,4